



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET TERRITOIRE : L'EXEMPLE DU BASSIN ALESIEN

INTRODUCTION

Les travaux de l'Observatoire régional de l'Economie sociale (Ores) avaient, jusqu'à présent, essentiellement porté sur l'analyse de la composition et la mesure des effets générés par le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) à l'échelle de l'ensemble du Languedoc-Roussillon. L'étude présentée dans ce rapport inaugure un nouveau type d'approche, qui poursuit les mêmes objectifs que précédemment, mais en se centrant cette fois sur des zones géographiques plus restreintes à l'intérieur du territoire régional.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de cette nouvelle approche :

- Faire en sorte que les acteurs de terrain, au sein des coopératives, mutuelles et associations, aient une meilleure visibilité de l'ESS présente sur leur territoire et puissent ainsi plus aisément s'identifier à ce secteur.
- Apporter, notamment aux responsables des pouvoirs publics locaux, des éléments de connaissance susceptibles d'aider à la définition de politiques territoriales spécifiquement dédiées à l'ESS.
- Tester la pertinence et la faisabilité de l'approche consistant à prendre en compte la composante associative dans un sens extensif.

Avec la dernière raison avancée nous touchons à l'une des principales particularités des réflexions conduites au sein de l'Ores. Au delà de la mesure des effets économiques classiques (emploi, valeur ajoutée) produits par l'ESS et ses différentes composantes, celles-ci ont effectivement été guidées, dès l'origine, par le souci de chercher à identifier et à évaluer l'« utilité sociale/sociétale » générée par le secteur. Cette expression sert généralement à désigner l'ensemble des effets non marchands qui, justement parce qu'ils ne transitent pas par le marché et ne font donc pas l'objet d'une tarification, sont la plupart du temps ignorés dans les approches statistiques traditionnelles.

Compte tenu d'une telle préoccupation, il nous est toujours apparu souhaitable d'adopter une vision extensive du champ associatif, c'est-à-dire de ne pas limiter ce dernier aux seules associations employant au moins un salarié, mais de chercher aussi à prendre en compte les très nombreuses associations de petite taille qui n'emploient pas de main d'œuvre. Celles-ci ne représentent certes pas un poids relatif très élevé en termes de richesse économique directement créée, mais elles n'en génèrent pas moins de réels effets en matière de préservation ou d'amélioration des conditions de vie et de bien être des populations, ce qui peut, indirectement, avoir des incidences économiques non négligeables.

Ces petites associations sont néanmoins assez difficiles à identifier de manière précise, de sorte que le fait de travailler à l'échelle de territoires relativement restreints est susceptible de faciliter la prise en compte de cette composante du champ associatif. Tel est en tout cas le postulat qui nous a incité à adopter l'approche présentée ici.

En ce qui concerne le choix des zones géographiques supports de l'étude, celui-ci s'est porté sur deux territoires :

- Le **Bassin alésien**, zone de reconversion industrielle au sein de laquelle, sous l'impulsion du Plie Cévenol, une initiative conduite depuis maintenant un peu plus d'un an vise à fédérer les acteurs locaux de l'ESS. La Cres LR est quasiment depuis l'origine associée à cette initiative, laquelle s'est notamment traduite par l'organisation d'un colloque sur le thème de l'ESS, qui s'est tenu le 2 juin 2005 à Alès, à l'occasion duquel les premiers résultats, encore partiels, de l'étude menée sur ce territoire ont été présentés.
- Le **Pays Corbières Minervois**, dont les responsables sont particulièrement sensibles au thème de l'ESS, ce qui les a notamment amenés à inscrire ce secteur comme un champ d'action possible dans la Charte de développement du territoire.

L'ESS DANS LE BASSIN ALESIEN

Introduction méthodologique

Les travaux réalisés ont porté sur l'identification de la composition de l'Economie sociale et solidaire (ESS) à l'échelle de la zone d'emploi d'Alès / La Grand' Combe (101 communes¹, superficie : 1 322 km², population : 133 761 habitants²), ainsi que sur la mesure des effets, tant économiques que sociaux et sociétaux, qu'elle y génère. Pour ce faire, une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon, tiré de façon aléatoire, d'établissements coopératifs, mutualistes et associatifs implantés dans ce territoire.

Ces travaux ont requis la réalisation des principales étapes suivantes, lesquelles vont être décrites dans la suite du présent rapport :

- Détermination de la composition de la « *population-mère* » des établissements coopératifs, mutualistes et associatifs implantés dans le bassin alésien. Cette « *population-mère* » se compose de deux strates :
 - o celle correspondant à la délimitation traditionnelle du champ de l'ESS ;
 - o celle correspondant à l'extension du champ associatif aux plus petites associations.
- Stratification de la « *population-mère* » en fonction de critères d'échantillonnage adéquats : la forme juridique des établissements, leur taille (appréhendue à partir de l'importance de l'effectif salarié) et le secteur d'activité auquel ils appartiennent.
- Tirage aléatoire de l'échantillon.
- Elaboration du questionnaire d'enquête.
- Réalisation des enquêtes.
- Saisie des données recueillies et exploitation.
- Analyse des résultats.

¹ Le périmètre géographique de l'enquête s'étendait en réalité sur 102 communes, car nous avons ajouté celle de Thoiras aux communes de la zone d'emploi d'Alès. Cet ajout a été motivé par le fait que Thoiras appartient au territoire d'intervention du Plie Cévenol, qui a été notre partenaire local privilégié pour la réalisation de cette étude. En conséquence, il nous est apparu opportun d'intégrer cette commune dans le périmètre de l'enquête.

² Sans doubles comptes en 1999. Source : Insee – Recensement de la population.

I) Composition de la « population-mère »

1) Le périmètre traditionnel de l'ESS

a) Définition

La définition officielle de l'Economie sociale est formulée dans le texte du décret du 15 décembre 1981, portant création de la Délégation interministérielle à l'Economie sociale, qui stipule que ce secteur comprend « *les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes* ».

En clair, cette définition conduit à retenir, à côté des coopératives et des mutuelles, les associations qui mettent en œuvre une fonction de production relativement conséquente et qui, en général, emploient de la main d'œuvre. Or, étant donné que la présence d'au moins un salarié constitue un des principaux critères d'inscription au répertoire Sirène d'immatriculation des entreprises et de leurs établissements (tenu par l'Insee), on assimile traditionnellement la composante associative de l'ESS aux associations figurant dans ce répertoire³.

Ce sont donc les données issues de Sirène, interrogé sur la base des codes juridiques coopératifs, mutualistes et associatifs, complétées à partir d'informations obtenues auprès de l'Urssaf et de la MSA, qui nous ont permis d'établir la première strate du fichier des « unités » de l'ESS implantées dans la zone d'emploi d'Alès / La Grand' Combe.

Les résultats obtenus relativement à cette strate, qui correspond, pour ainsi dire, au « *noyau dur* » de l'ESS du bassin alésien, vont porter sur les indicateurs suivants :

- Les établissements.
- Les effectifs salariés.
- Les masses salariales.

³ Il est cependant à noter qu'un nombre significatif d'établissements associatifs, mais aussi coopératifs et mutualistes, inscrits dans Sirène, n'emploient pas de salarié.

b) Les établissements de l'ESS

Ensemble des établissements

Tableau N°1 : Répartition des établissements de l'ESS selon leur statut juridique et le secteur d'activité auquel ils appartiennent (Source : Insee/Sirène 2004).

COOPERATIVES	Nombre total d'établissements	%
Coopératives agricoles	56	4 %
Coopératives de production	7	—
Coopératives de crédit	53	4 %
Autres coopératives	6	—
TOTAL	122	8 %

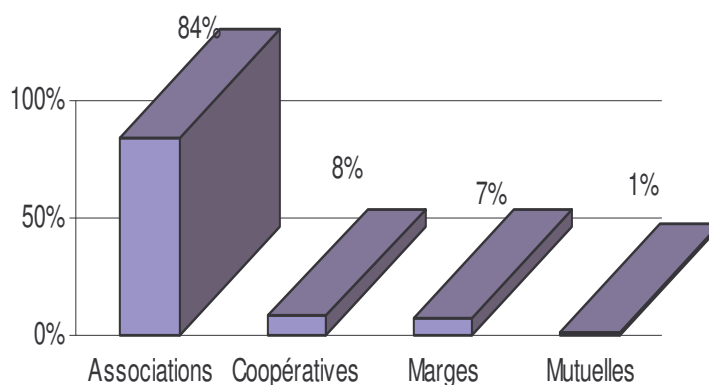
MUTUELLES	Nombre total d'établissements	%
Mutuelles de prévoyance	12	1 %
Mutuelles d'assurance	2	—
TOTAL	14	1 %

ASSOCIATIONS	Nombre total d'établissements	%
Sanitaire / Santé	10	1 %
Social	110	7 %
Education / Formation	66	4 %
Sports / Culture / Loisirs	444	30 %
Accueil / Hébergement	27	2 %
Services aux entreprises	13	1 %
Autres associations	582	39 %
TOTAL	1 252	84 %

Marges⁴	104	7 %
---------------------------	------------	------------

TOTAL GENERAL	1 492	100 %
----------------------	--------------	--------------

Répartition des établissements de l'ESS par statut juridique



⁴ Comités d'entreprises et d'établissement - Fondations - Associations religieuses - GAEC - Groupements d'employeurs.

Cette répartition des établissements de l'ESS du bassin alésien selon leur statut juridique apparaît sensiblement différente de celle qui peut être observée dans d'autres régions françaises où l'Insee a réalisé des études sur l'importance du secteur de l'ESS.

Tableau N°2 : Répartition des établissements de l'ESS selon leur statut juridique dans le bassin alésien et dans les régions Bourgogne, Lorraine et Rhône-Alpes (Source : Insee/Sirène).

	Bassin alésien	Bourgogne	Lorraine	Rhône-Alpes
Coopératives	8 %	28 %	19 %	16 %
Mutuelles	1 %	2 %	2 %	3 %
Associations	84 %	67 %	77 %	80 %
Marges	7 %	3 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Le rapprochement auquel il est procédé dans le tableau ci-dessus permet de constater que la part relative des établissements associatifs est supérieure au niveau du bassin alésien à ce qu'elle est dans les régions prises pour comparaison, de même que la part des établissements relevant de la catégorie intitulée « Marges ». Ces distorsions se font principalement au détriment de la part relative des coopératives implantées dans le bassin alésien.

Sous réserve d'analyses plus poussées, il est possible d'avancer comme première explication potentielle le fait que les régions du sud de la France, notamment le Languedoc-Roussillon, sont généralement très actives en matière de création d'associations : selon le bilan 2000-2002 de la vie associative publié par le CNVA⁵, le taux annuel moyen de création d'associations s'élève environ à une pour 1 000 habitants. Cette moyenne recouvre néanmoins d'importantes différences entre les régions, le sud de la France faisant preuve en la matière d'un dynamisme particulièrement affirmé. En 1998, 1999 et 2000, la Corse et le Languedoc-Roussillon sont ainsi systématiquement arrivés en tête du classement établi à l'échelle nationale. Pour s'en tenir à la seule région Languedoc-Roussillon, les taux de création d'associations pour 1 000 habitants se sont établis comme suit :

- 1998 : 1,72, pour une moyenne nationale de 1,05.
- 1999 : 1,55, pour une moyenne nationale de 0,99.
- 2000 : 1,68, pour une moyenne nationale : 1,03.

Par ailleurs, des travaux antérieurs de l'Ores tendent à conforter cette hypothèse. L'exploitation du répertoire Sirène, respectivement en mars 1997 et en février 2001, avaient en effet permis d'aboutir, cette fois à l'échelle du Languedoc-Roussillon dans son ensemble, aux résultats suivants en matière de répartition des établissements de l'ESS en fonction de leur statut juridique :

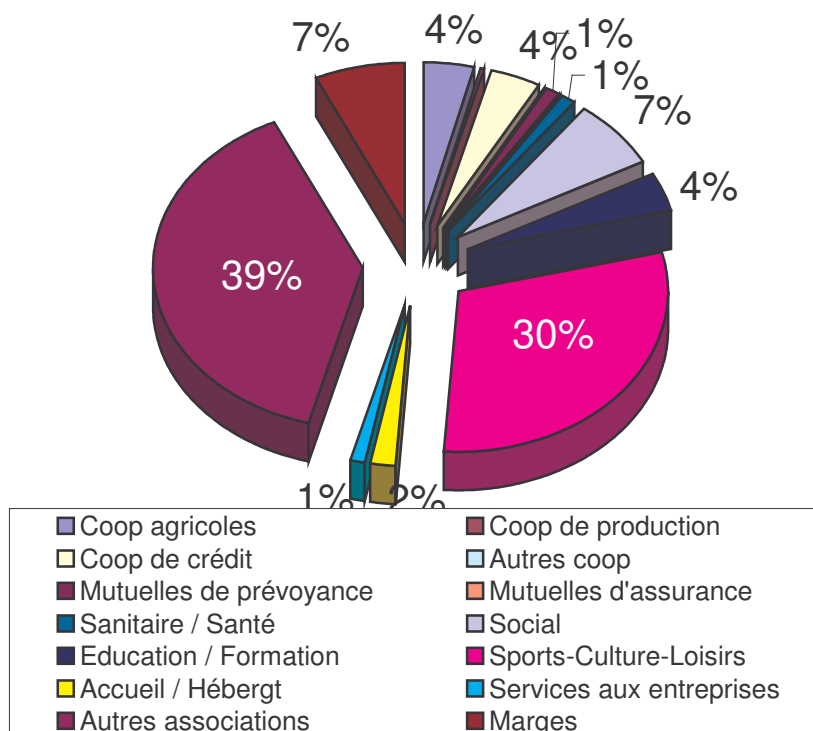
⁵ « Bilan de la vie associative 2000-2002 », Conseil National de la Vie Associative.

Tableau N°3 : Répartition des établissements de l'ESS selon leur statut juridique, en mars 1997 et en février 2001, au niveau du Languedoc-Roussillon (Source : Insee/Sirène)⁶.

	Nombre d'établ. (Mars 1997)	%	Nombre d'établ. (Février 2001)	%
Coopératives	2 096	12 %	2 364	11 %
Mutuelles	293	2 %	358	2 %
Associations	14 512	86 %	18 444	87 %
Total	16 901	100 %	21 166	100 %

Ce tableau permet de constater, pour chacune des deux dates considérées, non seulement que la part relative des établissements associatifs dans le total des établissements de l'ESS du Languedoc-Roussillon est très largement prédominante, mais encore que cette part est significativement supérieure à celle que l'on peut observer dans les autres régions françaises prises pour comparaison.

Répartition des établissements de l'ESS du bassin alésien par secteur d'activité



Deux secteurs d'activité se distinguent nettement quant au nombre des établissements qui en relèvent :

- Le secteur intitulé « Autres associations », qui est pour l'essentiel composé d'établissements affectés d'un code APE 913E, c'est-à-dire d'« Organisations associatives nca » (activités non classées ailleurs) : l'importance du nombre des établissements associatifs présentant un tel code est évidemment dommageable du point de vue de l'examen précis des champs d'activités dans lesquels intervient l'ESS

⁶ La catégorie « Marges » n'était pas alors distinguée : les établissements qui en relèvent aujourd'hui se répartissaient entre les catégories « Coopératives » et « Associations ».

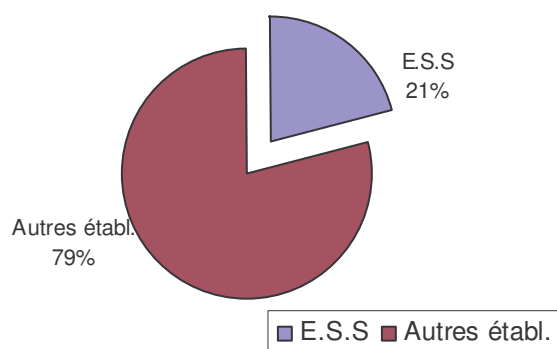
(il s'agit là cependant d'une difficulté d'ordre général et récurrente dès lors que l'on travaille sur ce secteur).

- Le secteur des associations intervenant dans les champs du sport, de la culture et des loisirs. Ce secteur peut certes apparaître hétérogène, mais il rassemble néanmoins pour l'essentiel des établissements, généralement de petite taille, fonctionnant sur des bases assez largement identiques.

L'indicateur du nombre des établissements peut aussi nous permettre de procéder à une première estimation de la place que l'ESS occupe dans l'économie du bassin alésien. Etant donné que le nombre total d'établissements immatriculés par l'Insee dans la zone d'emploi d'Alès, au 1^{er} janvier 2004, s'élevait à 6 958, on peut en déduire que les établissements relevant de l'ESS représentent environ 21 % de ce total.

L'Economie sociale et solidaire : 21 % des établissements du bassin alésien

Part de l'ESS dans les établissements du bassin Alésien



Ce taux est assez nettement supérieur à ceux équivalents obtenus par l'Insee dans d'autres régions françaises où il a conduit des études pour cerner l'importance du secteur de l'ESS. La part des établissements de l'ESS dans le total des établissements immatriculés dans Sirène s'élevait ainsi, en 2004, à⁷ :

- 16 % en Auvergne ;
- 13 % en Bourgogne ;
- 13 % en Lorraine ;
- 10,5 % en Paca ;
- 13 % en Rhône-Alpes.

La part relativement élevée des établissements appartenant à l'ESS au niveau du bassin alésien peut éventuellement s'expliquer par le fait que cette zone est, somme toute, assez fortement urbanisée, avec notamment une nette polarisation sur Alès et ses environs, type de configuration spatiale qui tend automatiquement à tirer vers le haut le nombre des associations (lesquelles représentent, on l'a vu, 84 % du total des établissements de l'ESS du bassin alésien). Nous tenons peut-être là un second facteur d'explication possible de l'importance de la part relative des associations par rapport à celle des coopératives ou des mutuelles.

Ces remarques montrent que toute comparaison entre des résultats établis à l'échelle d'un territoire avec ceux obtenus à un niveau régional, voire départemental, est délicate et doit être

⁷ Source : Insee – Sirène au 1^{er} janvier 2004.

considérée avec beaucoup de précaution : ces derniers tendent en effet forcément, par construction, à dissimuler l'éventuelle hétérogénéité des territoires qu'ils couvrent, en particulier entre territoires urbains et territoires ruraux.

Etablissements employeurs

Tableau N°4 : Répartition des établissements employeurs de l'ESS selon leur statut juridique et le secteur d'activité auquel ils appartiennent (Sources : Insee/Sirène 2004 – Urssaf/MSA 2003).

COOPERATIVES	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements employeurs	% des établissements employeurs
Coopératives agricoles	56	18	32 %
Coopératives de production	7	7	100 %
Coopératives de crédit	53	4	8 %
Autres coopératives	6	5	83 %
TOTAL	122	34	28 %

MUTUELLES	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements employeurs	% des établissements employeurs
Mutuelles de prévoyance	12	10	83 %
Mutuelles d'assurance	2	2	100 %
TOTAL	14	12	86 %

ASSOCIATIONS	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements employeurs	% des établissements employeurs
Sanitaire / Santé	10	8	80 %
Social	110	73	66 %
Education / Formation	66	34	52 %
Sports / Culture / Loisirs	444	147	33 %
Accueil / Hébergement	27	9	33 %
Services aux entreprises	13	2	15 %
Autres associations	582	183	31 %
TOTAL	1 252	456	36 %

Marges	104	38	37 %
---------------	------------	-----------	-------------

TOTAL GENERAL	1 492	540	36 %
----------------------	--------------	------------	-------------

36 % des établissements de l'ESS du bassin alésien sont employeurs

Cette part est tout à fait comparable à celle que l'on observe généralement au sein de l'ESS, observation que l'on peut faire à partir des études réalisées par l'Insee dans d'autres régions françaises. Par exemple, les ratios « établissements employeurs / total des établissements de l'ESS » s'élèvent à :

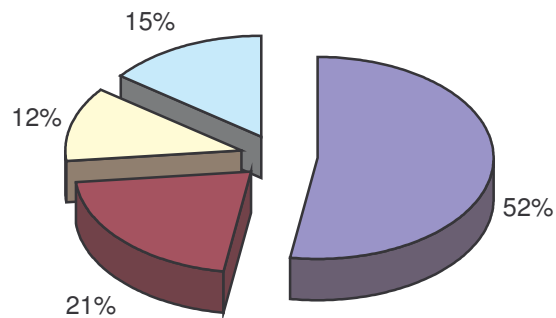
- 36 % en Bourgogne ;
- 31 % en Lorraine ;
- 39 % en Rhône-Alpes.

On constate que des différences assez nettes quant à la proportion d'établissements employeurs existent selon les statuts juridiques : alors que 86 % des mutuelles présentent ce caractère, ce n'est le cas que de 28 % des coopératives et de 36 % des associations.

Le faible pourcentage des établissements coopératifs employeurs peut surprendre. Il s'explique pour l'essentiel par deux facteurs :

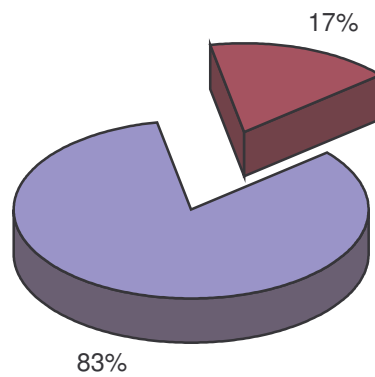
- le fait que les coopératives agricoles comptent parmi elles de nombreuses Cuma, qui généralement n'emploient pas de salariés ;
- le fait que les établissements coopératifs bancaires comptent parmi eux de nombreuses caisses ou agences locales ne fonctionnant pas de façon permanente, de sorte que les personnels qui y travaillent sont enregistrés directement au niveau des sièges sociaux des sociétés correspondantes.

Répartition des établissements coopératifs employeurs par secteur d'activité



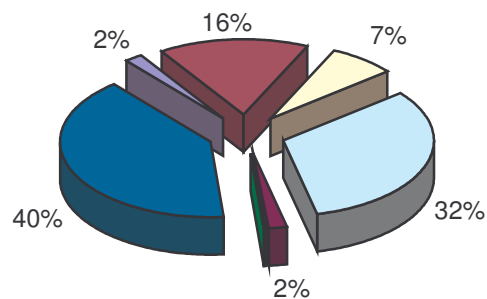
■ Coop agricoles ■ Coop de production ■ Coop de crédit ■ Autres coop

Répartition des établissements mutualistes employeurs par secteur d'activité



■ Mutuelles de prévoyance ■ Mutuelles d'assurance

Répartition des établissements associatifs employeurs par secteur d'activité



■ Sanitaire / Santé ■ Social ■ Education / Formation
 ■ Sports-Culture-Loisirs ■ Accueil / Hébergé ■ Services aux entreprises
 ■ Autres associations

Les secteurs d'activité qui arrivent en tête sont les mêmes que ceux apparus précédemment lorsque nous considérons la totalité des établissements de l'ESS, et non les seuls établissements employeurs. Ces derniers sont ainsi fortement présents dans les secteurs intitulés :

- « Autres associations » : 34 % du total des établissements employeurs de l'ESS et 40 % des seuls établissements associatifs employeurs.
- « Sports-Culture-Loisirs » : 27 % du total des établissements employeurs et 32 % des établissements associatifs employeurs.

En outre, le secteur intitulé « Social » apparaît lui aussi désormais relativement important : il regroupe 14 % des établissements employeurs de l'ESS et 16 % des établissements associatifs employeurs.

c) Les effectifs salariés

Tableau N°5 : Répartition des effectifs salariés selon le statut juridique et le secteur d'activité des établissements (Sources : Urssaf/MSA 2003).

COOPERATIVES	Effectif salarié 31/12/2003	Effectif annuel moyen 2003	% effectif moyen
Coopératives agricoles	83	102	2 %
Coopératives de production	20	22	–
Coopératives de crédit	179	182	4 %
Autres coopératives	9	8	–
TOTAL	291	314	7 %

MUTUELLES	Effectif salarié 31/12/2003	Effectif annuel moyen 2003	% effectif moyen
Mutuelles de prévoyance	124	121	3 %
Mutuelles d'assurance	15	16	–
TOTAL	139	137	3 %

ASSOCIATIONS	Effectif salarié 31/12/2003	Effectif annuel moyen 2003	% effectif moyen
Sanitaire / Santé	481	506	11 %
Social	2 111	1 980	44 %
Education / Formation	375	366	8 %
Sports / Culture / Loisirs	426	506	11 %
Accueil / Hébergement	16	35	1 %
Services aux entreprises	5	5	–
Autres associations	693	676	15 %
TOTAL	4 107	3 957	87 %

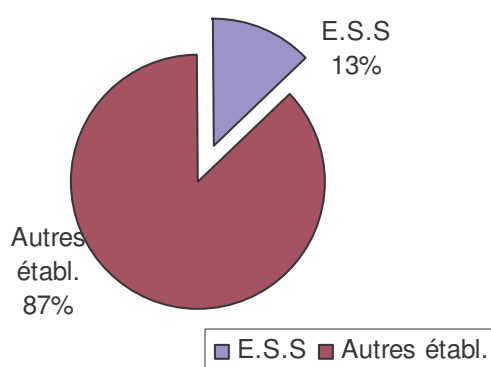
Marges	142	132	3 %
---------------	------------	------------	------------

TOTAL GENERAL	4 679	4 540	100 %
----------------------	--------------	--------------	--------------

L'emploi total estimé par l'Insee, au 31 décembre 2002, dans la zone d'emploi d'Alès / La Grand' Combe, s'élevait à 42 761 postes. En 1999, l'emploi total s'élevait à 39 215 postes, dont 32 229 pour l'emploi salarié (soit un différentiel de 18 %). En appliquant ce même différentiel sur l'emploi total estimé pour 2002 (d'où un effectif salarié estimé de 35 064), on peut en déduire que l'ESS représente environ 13 % de l'emploi salarié dans la zone d'emploi d'Alès / La Grand' Combe.

L'Economie sociale et solidaire : 13 % de l'emploi salarié du bassin alésien

Part de l'ESS dans l'emploi salarié du bassin Alésien



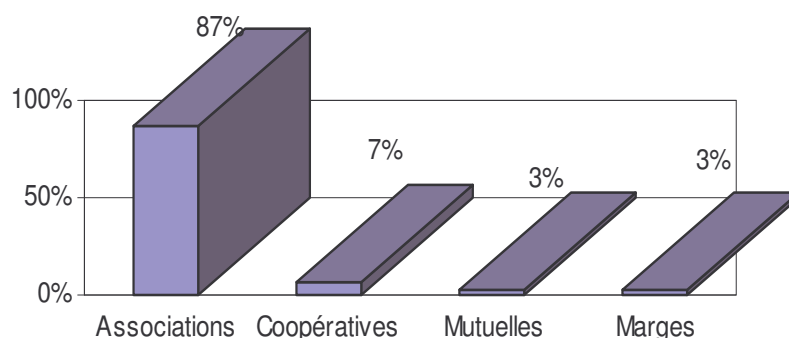
Ce ratio est légèrement supérieur à ceux que les travaux de l'Ores ont permis de déterminer pour l'ensemble du département du Gard comme pour l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon : 11 % dans les deux cas en 2002.

Ce dernier pourcentage est lui même très proche de ceux obtenus par l'Insee dans les autres régions françaises où il a réalisé des travaux sur l'importance de l'ESS. Cette dernière représente ainsi 11 % de l'emploi salarié en Bourgogne, environ 10 % en Lorraine et 11 % en Rhône-Alpes⁸.

Le niveau relativement élevé de la part de l'emploi dans l'ESS au niveau du bassin alésien est à mettre en relation avec l'importance relative du nombre des établissements appartenant à ce secteur à l'échelle de la zone : au total, ces résultats suggèrent l'existence d'un certain dynamisme de l'ESS au niveau du bassin alésien, où elle représente notamment une source d'emplois importante.

⁸ Cette comparaison avec les ratios établis par l'Insee est à prendre avec précaution, dans la mesure où les données qu'il utilise en matière d'effectifs, issues de l'exploitation des DADS, ne couvrent pas, à la différence de nos éléments d'information, ni l'agriculture ni l'administration d'Etat.

Répartition des effectifs salariés par statut juridique



La répartition interne à l'ESS des effectifs salariés entre les trois composantes, coopérative, mutualiste et associative (plus la catégorie intitulée « marges »), fait apparaître quelques différences avec ce que l'on peut généralement observer au niveau d'autres territoires.

Les travaux de l'Ores portant sur l'année 2002 ont ainsi permis de déterminer les distributions suivantes pour le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon :

Tableau N°6 : Répartition des effectifs salariés de l'ESS selon le statut juridique des établissements dans le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon (Sources : Urssaf/MSA 2002).

COMPOSANTE	GARD	REGION LR
Coopératives	8 %	12 %
Mutuelles	10 %	9 %
Associations	80 %	76 %
Marges	2 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %

Les études réalisées par l'Insee conduisent, pour les régions déjà mentionnées, aux répartitions suivantes :

Tableau N°7 : Répartition des effectifs salariés de l'ESS selon le statut juridique des établissements, pour l'année 2001, dans les régions Bourgogne, Lorraine et Rhône-Alpes (Source : Insee/DADS).

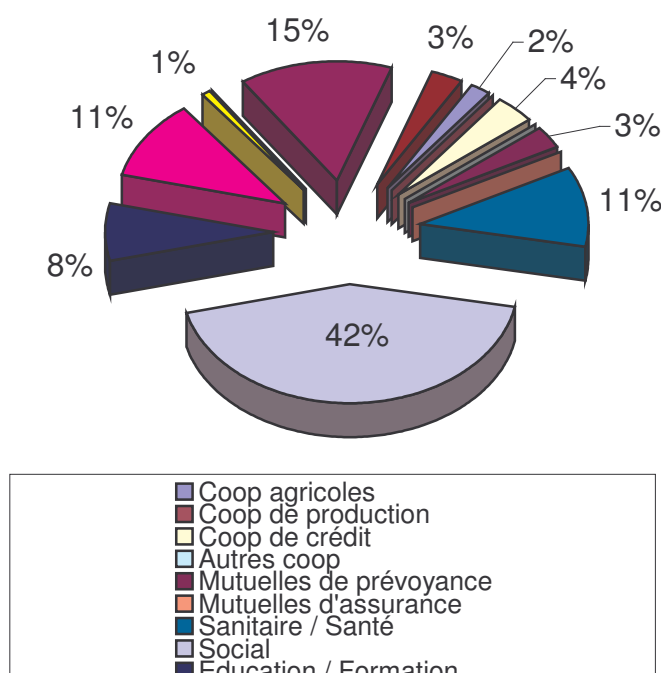
COMPOSANTE	BOURGOGNE	LORRAINE	RHÔNE-ALPES
Coopératives	12 %	9 %	11 %
Mutuelles	8 %	3 %	5 %
Associations	77 %	86 %	81 %
Marges	3 %	2 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Il apparaît donc que les parts relatives des composantes coopérative (7 %) et mutualiste (3 %) sont inférieures au niveau de la zone d'Alès à ce qu'elles sont dans les autres territoires pris pour comparaison, et ce au bénéfice de la part relative de la composante associative (87 %).

Pour ce qui est de la composante coopérative, ce résultat semble en partie s'expliquer par une faible importance relative de l'emploi au sein des coopératives agricoles du bassin alésien : les travaux de l'Ores, pour 2002, ont en effet permis d'estimer leur part dans les effectifs totaux de l'ESS à 6 %, aussi bien pour le département du Gard que pour l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, ce résultat pourrait éventuellement aussi s'expliquer par le fait que la ville d'Alès, Sous-Préfecture du département, n'accueille pas d'établissements sièges importants d'entreprises coopératives ou mutualistes.

Répartition des effectifs salariés de l'ESS du bassin alésien par secteur d'activité



Un résultat assez singulier réside dans l'importance de la part des effectifs salariés employés dans les associations du secteur social (44 %, alors qu'il représente seulement 14 % du total des établissements employeurs de l'ESS du bassin alésien). Les travaux de l'Ores, portant sur l'année 2002, avaient en effet permis d'évaluer cette part à 27 % pour le département du Gard ainsi que pour l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon.

A contrario, la part relative de la catégorie intitulée « Autres associations », qui comprend pour l'essentiel des « Organisations associatives nca », s'avère significativement moins élevée au niveau du bassin alésien : toujours en 2002, cette part s'élevait à 28 % dans le département du Gard et à 22 % au niveau de l'ensemble du Languedoc-Roussillon.

d) Les masses salariales

Tableau N°8 : Salaires bruts selon le statut juridique et le secteur d'activité des établissements (Sources : Urssaf/MSA 2003).

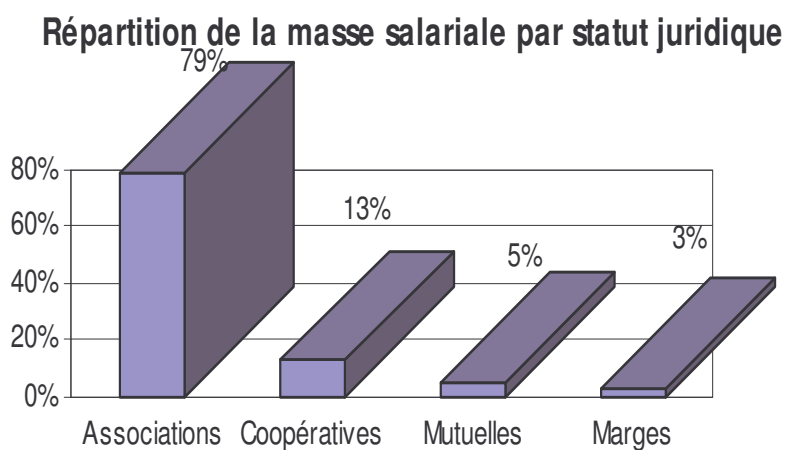
COOPERATIVES	Masse salariale 2003	%
Coopératives agricoles	3 918 330	5 %
Coopératives de production	440 665	1 %
Coopératives de crédit	5 593 854	7 %
Autres coopératives	207 096	—
TOTAL	10 159 945	13 %

MUTUELLES	Masse salariale 2003	%
Mutuelles de prévoyance	3 814 150	5 %
Mutuelles d'assurance	413 492	—
TOTAL	4 227 642	5 %

ASSOCIATIONS	Masse salariale 2003	%
Sanitaire / Santé	11 099 580	14 %
Social	30 313 393	39 %
Education / Formation	6 516 705	8 %
Sports / Culture / Loisirs	4 319 849	6 %
Accueil / Hébergement	441 689	1 %
Services aux entreprises	103 804	—
Autres associations	8 887 404	11 %
TOTAL	61 682 420	79 %

Marges	2 237 555	3 %
---------------	------------------	------------

TOTAL GENERAL	78 307 566	100 %
----------------------	-------------------	--------------



Répartition de la masse salariale de l'ESS par secteur d'activité

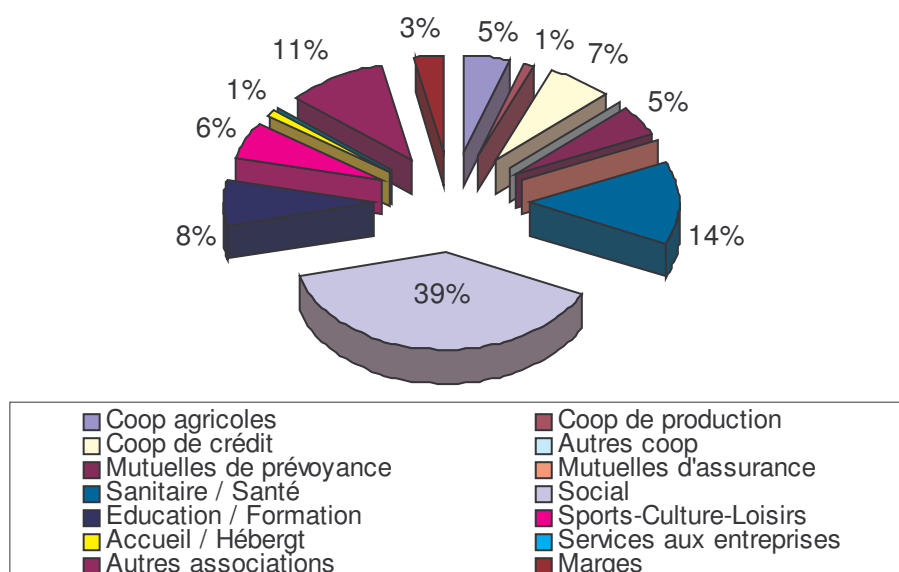


Tableau N°9 : Comparaison des parts relatives de l'effectif annuel moyen et de la masse salariale distribuée selon le statut juridique des établissements et le secteur d'activité auquel ils appartiennent (Sources : Urssaf/MSA 2003).

COOPERATIVES	% effectif annuel moyen	% masse salariale
Coopératives agricoles	2 %	5 %
Coopératives de production	—	1 %
Coopératives de crédit	4 %	7 %
Autres coopératives	—	—
TOTAL	7 %	13 %

MUTUELLES	% effectif annuel moyen	% masse salariale
Mutuelles de prévoyance	3 %	5 %
Mutuelles d'assurance	—	—
TOTAL	3 %	5 %

ASSOCIATIONS	% effectif annuel moyen	% masse salariale
Sanitaire / Santé	11 %	14 %
Social	44 %	39 %
Education / Formation	8 %	8 %
Sports / Culture / Loisirs	11 %	6 %
Accueil / Hébergement	1 %	1 %
Services aux entreprises	—	—
Autres associations	15 %	11 %
TOTAL	87 %	79 %

Marges	3 %	3 %
---------------	------------	------------

TOTAL GENERAL	100 %	100 %
----------------------	--------------	--------------

De manière peu surprenante, nous constatons que la masse salariale versée par les associations est relativement faible : alors qu'elles représentent 87 % de l'effectif annuel moyen de l'ESS, elles ne sont à l'origine que de 79 % des salaires bruts versés. Seules les associations oeuvrant dans le champ sanitaire et de la santé se démarquent, puisque leur part dans la masse salariale totale de l'ESS est de trois points supérieure à celle qu'elles représentent en termes d'effectif moyen. A contrario, les associations qui interviennent dans les champs « Social » et « Sports / Culture / Loisirs » présentent des parts relatives en termes de masse salariale de 6 points inférieures à celles qu'elles occupent en termes d'effectif annuel moyen.

Les travaux de l'Ores, pour l'année 2002, avaient déjà permis de faire apparaître l'existence de différentiels significatifs, et d'une ampleur même encore plus importante : pour le département du Gard, alors que la composante associative représentait 80 % de l'effectif total de l'ESS, elle n'était à l'origine que de 64 % de la masse salariale versée ; pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon, alors que la composante associative représentait 76 % de l'effectif total du secteur, elle n'était à l'origine que de 58 % de la masse salariale versée.

Les travaux de l'Insee dans les autres régions françaises permettent d'observer des résultats présentant un ordre de grandeur très similaire :

- en Bourgogne, les associations représentent 77 % des effectifs salariés de l'ESS pour 60,5 % des salaires bruts versés ;
- en Lorraine, les associations représentent 86 % des effectifs salariés de l'ESS pour 75 % des salaires bruts versés ;
- en Rhône-Alpes, les associations représentent 81 % des effectifs salariés de l'ESS pour 66 % des salaires bruts versés.

2) L'extension du périmètre associatif

Comme nous l'avons déjà indiqué en introduction, il nous est apparu souhaitable d'adopter une vision extensive du champ associatif et, en conséquence, d'intégrer dans le fichier les nombreuses associations de petite taille qui ne figurent pas dans le répertoire Sirène.

Pour repérer ces associations, nous avons procédé à une exploitation, pour l'Arrondissement d'Alès, des déclarations de création, modification ou dissolution des associations parues au Journal Officiel (à partir de 1993). Nous nous sommes également appuyés sur l'« Annuaire des associations » 2004-2005 édité par le Centre de Ressources de la Vie Associative (CRVA) des Cévennes. Au total, après élimination des doublons (associations déjà présentes dans Sirène ou associations ayant effectuées plusieurs déclarations en Sous-Préfecture), l'exploitation de ces sources d'informations nous a conduits à ajouter 1 278 structures associatives au répertoire Sirène de départ. En d'autres termes, cette procédure, qui a nécessité un travail assez lourd et fastidieux, a induit un doublement du nombre des structures associatives prises en compte dans le cadre de l'étude par rapport à la situation où nous nous serions exclusivement appuyés sur le répertoire Sirène.

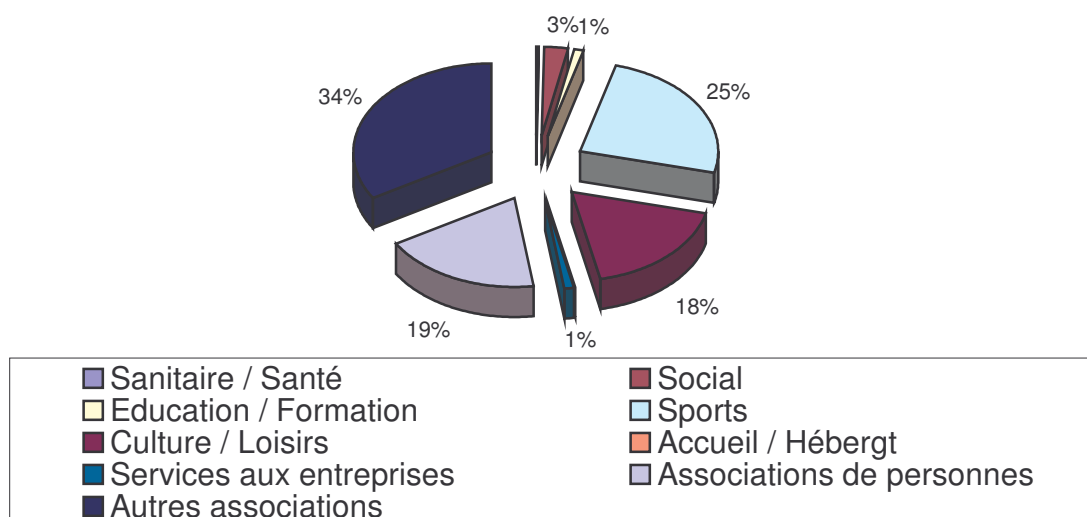
Certes, ces petites associations ne représentent pas un poids très important en termes de richesse économique directement créée. Elles forment néanmoins la trame d'un tissu associatif de proximité souvent négligé alors qu'il est pourtant essentiel, notamment en ce qu'il contribue à améliorer les conditions de la sociabilité et du bien être des populations à l'échelle des territoires : il s'agit donc là d'un élément constitutif important de l'utilité sociale/sociétale, qui peut en outre avoir des incidences économiques indirectes non négligeables, en particulier sous la forme de coûts collectifs évités.

Du point de vue de la nature des activités exercées, ces associations se répartissent comme suit :

Tableau N° 10 : Répartition des associations ajoutées à celles recensées dans le répertoire Sirène selon la nature de leur activité (Sources : JO 1993-2005 – CRVA des Cévennes 2004-2005).

Nature de l'activité	Nombre d'associations	%
Sanitaire / Santé	2	—
Social	32	3 %
Education / Formation	10	1 %
Sports	317	25 %
Culture / Loisirs	231	18 %
Accueil / Hébergement	6	—
Services aux entreprises	10	1 %
Associations de personnes	237	19 %
Autres associations	433	34 %
TOTAL	1 278	100 %

Répartition des associations ajoutées selon la nature de leur activité



Une catégorie « Sports » a été ici distinguée, ce qui n'était pas le cas au niveau des classifications précédentes. Les associations correspondantes ont néanmoins été à nouveau incluses dans la catégorie « Sports / Culture / Loisirs » dans le cadre de la constitution du fichier global correspondant à la « population-mère » sur laquelle a porté l'étude.

De même, une catégorie intitulée « Associations de personnes » a été introduite, qui correspond pour l'essentiel à des associations d'opinion ou de défense de droits et d'intérêts particuliers. Elles ont été ajoutées aux « Autres associations » dans le cadre de la constitution du fichier global définitif.

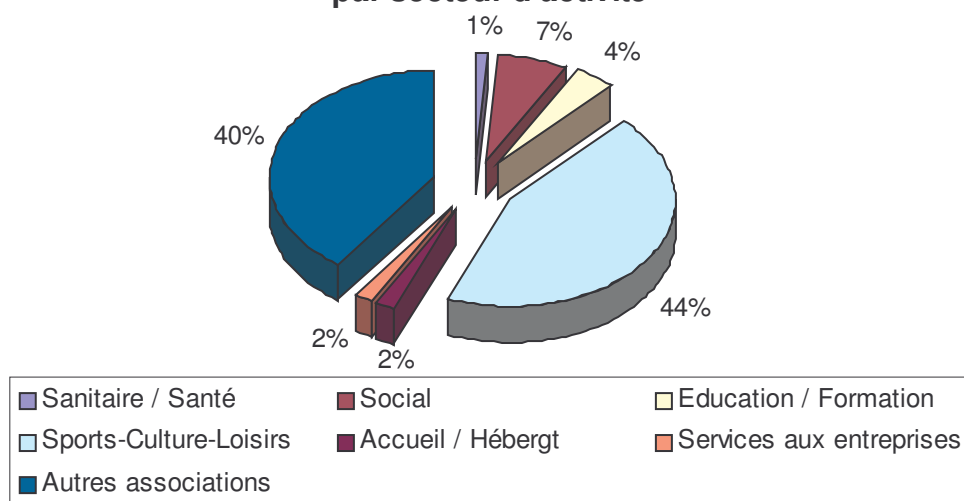
La mise en place de ce dernier fichier a également donné lieu à un retraitement des établissements du répertoire Sirène possédant un code APE 913E : à partir, principalement, de l'examen de leur raison sociale, un certain nombre d'entre eux ont été redistribués entre les autres catégories sectorielles distinguées (cette redistribution a pu être opérée pour 223 établissements, sur un total de 582, soit pour 38 % des établissements affectés d'un tel code APE).

En définitive, la répartition des associations contenues dans le fichier global selon la nature de leur activité s'est établie comme suit :

Tableau N°11 : Répartition des associations du fichier global définitif selon la nature de leur activité (Sources : Insee/Sirène 2004 – JO 1993-2005 – CRVA des Cévennes 2004-2005).

Nature de l'activité	Nombre d'associations	%
Sanitaire / Santé	14	1 %
Social	185	7 %
Education / Formation	79	4 %
Sports / Culture / Loisirs	1 123	44 %
Accueil / Hébergement	56	2 %
Services aux entreprises	44	2 %
Autres associations	1 029	40 %
TOTAL	2 530	100 %

Répartition des associations du fichier définitif par secteur d'activité



Toutes formes juridiques confondues à présent, le fichier global correspondant à la « population-mère » sur laquelle a porté l'étude comprenait donc 2 666 « unités », se répartissant comme suit :

Tableau N°12 : Répartition des « unités » du fichier global définitif selon leur statut juridique⁹ (Sources : Insee/Sirène 2004 – JO 1993-2004 – CRVA des Cévennes 2004-2005).

Composante	Nombre d'unités	%
Coopératives	122	4 %
Mutuelles	14	1 %
Associations	2 530	95 %
TOTAL	2 666	100 %

II) L'échantillonnage

Afin de pouvoir procéder au tirage de l'échantillon d'enquête, nous avons réparti ces 2 666 « unités », ou structures, en fonction de trois critères : leur statut juridique ; leur taille, appréhendée à partir de l'importance de leur effectif salarié ; la nature de l'activité principale exercée.

Les structures les plus importantes en termes de nombre de salariés ou très particulières au sein de la zone, du point de vue de l'activité exercée (ex. : 1 entreprise d'insertion), ont été isolées afin de faire l'objet d'une enquête systématique.

Les autres structures ont quant à elles été ventilées entre 36 strates, qui correspondent aux différentes modalités de croisement des deux critères « taille » et « nature de l'activité ». Il a ensuite été procédé, à l'intérieur de chacune de ces strates, et en tenant compte évidemment de son poids relatif, à un tirage aléatoire, ce qui nous a permis d'extraire un échantillon représentatif, surdimensionné, de 600 « unités ».

A partir de cet échantillon, un second tirage aléatoire a été effectué, à l'issue duquel l'échantillon d'enquête a été ramené à 200 structures . Celles-ci ont alors fait l'objet de recherches visant à identifier leurs coordonnées (ce qui a donné lieu à près de 1 200 appels téléphoniques). Les questionnaires ont ensuite été envoyés, par mèl, courrier postal ou fax, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2005.

III) Principaux résultats de l'enquête

Ces résultats se répartissent en trois grandes catégories :

1- Caractéristiques générales :

- Statuts juridiques.
- Objectifs et valeurs de référence.
- Nature de l'activité.
- Emploi salarié.
- Bénévolat.
- Ressources financières des associations.

⁹ Compte tenu de leur caractère atypique, les unités relevant de la catégorie intitulée « Marges » n'ont pas été prises en compte dans la « population-mère » sur laquelle a porté l'étude.

2- Utilité économique :

- Valeur ajoutée générée.
- Surplus de solidarité.
- Incidence sur l'environnement et la résilience économiques.

3- Utilité sociale/sociétale :

- Accès aux biens, services et connaissances.
- Incidence sur les coûts sociaux.
- Effets d'innovation.

1) Caractéristiques générales

a) Statuts juridiques

92 % des structures ayant répondu à l'enquête sont des associations, 5 % des coopératives et 3 % des mutuelles.

Cette répartition est quasi identique à celle observée au niveau de la « population-mère », qui, pour rappel, s'établit de la façon suivante :

- Associations : 95 %
- Coopératives : 4 %
- Mutuelles : 1 %

b) Objectifs et valeurs de référence

Les responsables des structures enquêtées déclarent œuvrer principalement en faveur des objectifs suivants :

- Renforcement de la cohésion sociale : 25 %
- Protection de l'environnement ou du patrimoine : 20 %
- Pratique sportive : 18 %

D'autres objectifs ont été mentionnés à moindre hauteur :

- Production économique : 13 %
(dont la totalité des responsables de coopératives)
- Insertion par l'économie : 8 %
- Accueil et animation : 6 %
- Formation : 5 %

En termes de valeurs de référence, 23 % des responsables d'établissement ayant répondu à l'enquête invoquent prioritairement la solidarité, 22 % la fraternité¹⁰ et 18 % le civisme et la citoyenneté.

¹⁰ Comparativement à la solidarité, qui est plus dans l'ordre de l'institutionnel, la fraternité se réfère généralement à des relations plus directes et comportant une dimension de proximité (géographique, culturelle, etc.).

12 % des acteurs interrogés mettent en avant l'efficacité économique, valeur dont il est intéressant de noter que c'est la seule qui est invoquée par les responsables de coopératives.

L'écologie est mentionnée à titre principal par 7 % des acteurs enquêtés et l'Economie sociale ou le mutualisme par 5 % d'entre eux (dont on peut constater qu'il s'agit exclusivement de responsables du secteur mutualiste).

c) Nature de l'activité

Le questionnaire distinguait six catégories en ce qui concerne la nature des activités exercées : « Sanitaire / Santé » ; « Solidarité / Insertion » ; « Art / Culture » ; « Education / Formation » ; « Sport / Loisirs » ; « Revendications / Convictions » (plus une catégorie « Autres »).

70 % des responsables ayant répondu n'ont fait état que d'une seule catégorie d'activité exercée par leur établissement, tandis que 30 % d'entre eux en ont cité au moins deux parmi celles qui étaient proposées. Au total, les fréquences avec lesquelles les différentes catégories d'activité ont été mentionnées s'établissent comme suit :

Tableau N°13 : Nature des activités exercées par les structures ayant répondu à l'enquête.

Nature de l'activité exercée	Fréquence
Sanitaire / Santé	22 %
Solidarité / Insertion	24 %
Art / Culture	33 %
Formation / Education	33 %
Sport / Loisirs	35 %
Revendications / Convictions	2 %
Autres	22 %

Un retraitement des questionnaires au niveau desquels plusieurs catégories étaient citées a été opéré, de manière à ne retenir que la seule catégorie d'activité exercée à titre principal. Ce retraitement conduit aux répartitions suivantes, d'une part pour toutes les structures ayant répondu à l'enquête, d'autre part pour les seules associations :

Tableau N°14 : Nature de l'activité exercée à titre principal par les structures ayant répondu à l'enquête et par les seules associations ayant répondu à l'enquête.

Nature de l'activité exercée à titre principal	Fréquence (Toutes structures)	Fréquence (Associations)
Sanitaire / Santé	13 %	14 %
Solidarité / Insertion	15 %	12 %
Art / Culture	20 %	21 %
Formation / Education	15 %	14 %
Sport / Loisirs	26 %	29 %
Revendications / Convictions	4 %	5 %
Autres	7 %	5 %

Pour ce qui est des associations, et même si les catégories d'activité ne se recourent pas parfaitement, le rapprochement de la répartition figurant dans le tableau ci-dessus avec celle présentée dans le tableau N°11 (qui porte sur l'ensemble des associations constitutives de la « population-mère ») montre que les taux de réponse ont été très inégaux selon les catégories auxquelles appartiennent les associations.

Les champs du sanitaire et de la santé, du social (ou solidarité / insertion), ainsi que de l'éducation et de la formation, apparaissent ainsi nettement sur-représentés au niveau des réponses recueillies par rapport à la part que chacun d'entre eux occupe au sein de la « population-mère ». En revanche, les associations appartenant à la catégorie intitulée « Autres associations », laquelle intègre notamment les associations de revendication, d'expression et de défense de droits et d'intérêts, ont relativement peu répondu à l'enquête.

L'explication de ces disparités est probablement à rechercher du côté de l'existence de différences en matière de taille des associations (appréhendée à partir de l'effectif salarié) selon les champs d'activité au sein desquels elles interviennent, comme va le confirmer le paragraphe suivant.

d) Emploi salarié

50 % des structures enquêtées emploient au moins un salarié, 50 % n'en emploient aucun. Sachant que la « population-mère » compte seulement 19 % d'établissements employeurs (502 sur 2 666), cela signifie que ces derniers sont très nettement sur-représentés au sein des structures ayant répondu à l'enquête. Cette sur-représentation n'est en rien surprenante : il est effectivement logique que les structures les plus importantes, ayant une activité productive effective et disposant de salariés, se soient senties plus particulièrement concernées par cette étude. En creux, cela semble démontrer que la plupart des responsables de petites associations n'ont pas réellement conscience de la dimension économique de leur activité et, a fortiori, qu'ils ne se sentent pas appartenir à un secteur particulier que l'on pourrait identifier à l'ESS.

A cet égard, et en référence notamment à la conclusion du paragraphe précédent, il est intéressant de déterminer si des différences existent en matière d'effectifs selon les catégories d'activité auxquelles appartiennent les structures.

De façon globale, l'effectif moyen 2004 des établissements ayant répondu à l'enquête s'élève à 11 salariés (8,07 en ETP). Cette moyenne masque néanmoins d'importantes différences entre les structures (28 % d'entre elles représentent ainsi 86 % de l'emploi total), différences elles-mêmes fortement corrélées avec le secteur d'activité dont elles relèvent. Deux catégories d'activité se distinguent à cet égard très nettement :

- « Sanitaire / Santé », avec un effectif moyen de 48,17 (37,9 en ETP) et 83 % de structures employeurs ;
- « Social », avec un effectif moyen de 38,63 (26,73 en ETP) et 80 % de structures employeurs.

La catégorie « Education / Formation » arrive au troisième rang, mais très loin derrière, puisque son effectif moyen 2004 s'élève à 2,6 (1,65 en ETP) pour 40 % de structures employeurs. En dernière position, on observe qu'aucune des structures relevant de la catégorie « Revendications / Convictions » ayant répondu à l'enquête ne possède de salariés.

Enfin, ces résultats montrent bien que les catégories d'activité qui ont proportionnellement le moins répondu à l'enquête sont celles où se concentrent les structures de petite taille, principalement associatives, ce qui tend à confirmer le fait que ces dernières se sont senties relativement peu concernées par la réalisation d'une étude portant sur le secteur de l'ESS.

Caractéristiques des emplois salariés

53 % des établissements enquêtés employant au moins un salarié ont recours à des contrats aidés (9 % n'ont recours qu'à de tels contrats), lesquels représentent 18 % du nombre total des salariés de ces établissements.

Du point de la vue de la répartition hommes/femmes, en ce qui concerne le personnel salarié, on constate que les établissements présentent des profils assez distincts en fonction de leur statut juridique : alors que les associations comptent 65 % de femmes pour 35 % d'hommes, les coopératives présentent un rapport inverse (71 % d'hommes ; 29 % de femmes), tandis qu'on observe un quasi équilibre, dans le sens toutefois d'une certaine féminisation, au niveau des mutuelles (56 % de femmes ; 44 % d'hommes).

Au total, les établissements ayant répondu à l'enquête **emploient 64 % de femmes pour 36 % d'hommes**. Cette forte féminisation de l'emploi salarié au niveau de l'ESS alsacienne est tout à fait comparable à ce que l'on peut observer en général pour le secteur. Les études réalisées par l'Insee dans plusieurs régions françaises font effectivement apparaître des résultats très similaires : par exemple, 65 % des emplois de l'ESS sont occupées par des femmes en Rhône-Alpes, 61 % en Lorraine, 61 % dans les régions atlantiques (Aquitaine + Bretagne + Pays de la Loire + Poitou-Charentes).

Le rapport entre le nombre de salariés ETP et le nombre total de salariés s'établit 81 % pour le personnel masculin contre 69 % pour le personnel féminin : cet écart montre que les femmes occupent relativement plus d'emplois à temps partiel que les hommes.

e) Bénévolat

La question portant sur le bénévolat distinguait les administrateurs des autres militants bénévoles. Les réponses recueillies ne s'étant révélées significatives que pour les associations, les résultats présentés ici ne vont concerner que cette seule composante.

En ce qui concerne les administrateurs, il apparaît que :

- dans 82 % des associations ayant répondu à l'enquête, des administrateurs consacrent entre 1 et 10 heures par mois à l'activité bénévole (7 administrateurs concernés en moyenne par association) ;
- dans 39 % des associations ayant répondu à l'enquête, des administrateurs consacrent entre 11 et 25 heures par mois à l'activité bénévole (3 administrateurs concernés en moyenne par association) ;
- dans 18 % des associations ayant répondu à l'enquête, des administrateurs consacrent plus de 25 heures par mois à l'activité bénévole (4 administrateurs concernés en moyenne par association).

Au total et en moyenne, les associations enquêtées bénéficient d'une implication militante bénévole de la part de 8 administrateurs.

Pour ce qui est des autres militants, les résultats obtenus s'établissent comme suit :

- dans 47 % des associations ayant répondu à l'enquête, des militants consacrent entre 1 et 10 heures par mois à l'activité bénévole (12 militants concernés en moyenne par association) ;
- dans 14 % des associations ayant répondu à l'enquête, des militants consacrent entre 11 et 25 heures par mois à l'activité bénévole (8 militants concernés en moyenne par association) ;
- dans 4 % des associations ayant répondu à l'enquête, des militants consacrent plus de 25 heures par mois à l'activité bénévole (6 militants concernés en moyenne par association).

Au total et en moyenne, les associations enquêtées bénéficient de l'implication de 7 militants bénévoles non administrateurs¹¹.

¹¹ Les chiffres avancés en ce qui concerne le nombre de bénévoles s'impliquant dans l'activité des associations peuvent sembler élevés. Néanmoins, l'étude réalisée par V. Tchernonog (cf. note 12) a conduit à des résultats encore plus élevés : 15 bénévoles en moyenne dans les associations sans salarié, 24 dans les associations employeurs.

f) Ressources financières des associations

L'analyse des ressources financières ne va à nouveau concerner que la seule composante associative de l'échantillon, les coopératives et les mutuelles n'ayant en effet quasi exclusivement recours qu'à des produits d'exploitation.

Les ressources financières des associations ayant répondu à l'enquête correspondent majoritairement à des produits de conventionnements publics, lesquels représentent 58 % du total de leurs ressources, ce qui illustre l'étroitesse des liens existant entre le secteur associatif et les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales).

Les parts des autres sources de financement mobilisées s'établissent comme suit :

- Produits d'exploitation marchands :	31 %
- Subventions :	9 %
- Cotisations, dons, mécénat :	2 %

La comparaison entre ces résultats et ceux tirés d'une étude réalisée par Viviane Tchernonog¹² permet de constater une parfaite concordance en ce qui concerne la part que représentent les produits d'exploitation dans le total des ressources budgétaires des associations, à savoir 31 % dans les deux cas.

En revanche, une différence assez nette apparaît au niveau des ressources publiques, lesquelles représentent 67 % (conventionnements : 58 % + subventions : 9 %) des ressources budgétaires des associations ayant répondu à notre enquête, alors que l'étude de V. Tchernonog en évalue le montant à 54 % (conventionnements : 27 % + subventions : 27 %) du total. Cet écart pourrait s'expliquer, notamment, du fait de la sur-représentation des associations employeurs ayant répondu à notre enquête, cette caractéristique étant en effet systématiquement associée à un accroissement de la part relative des financements publics. Ainsi, toujours selon l'étude de V. Tchernonog, alors que le financement des associations sans salarié est majoritairement privé (75 % du total de leurs ressources budgétaires), les financements publics prédominent au niveau des associations employeurs (58 % du total). Même si les pourcentages diffèrent quelque peu, on constate que cette configuration se retrouve tout à fait au niveau des associations ayant répondu à notre enquête : les financements publics représentent 67 % du total des ressources budgétaires des associations employeurs contre 33 % pour les financements privés (Produits d'exploitation + Cotisations, dons, mécénat). Les ratios correspondants s'établissent respectivement à 43 % et 57 % pour les associations sans salarié.

¹² Tchernonog V. (déc. 2000) : « Logiques associatives et financement du secteur associatif », rapport pour la Mire, Université de Paris I (Matisse-Les).

Pour ce qui est maintenant de la composition des financements publics, on constate que la part relative des conventionnements par rapport à celle des subventions est beaucoup plus élevée au niveau de notre enquête par rapport à celle annoncée dans l'étude de V. Tchernonog. Cet écart pourrait quant à lui s'expliquer par la sur-représentation, parmi les associations nous ayant répondu, de celles qui interviennent dans les champs du sanitaire, de la santé et de la solidarité : ces activités sont effectivement celles qui donnent le plus souvent lieu à l'établissement de conventionnements dans le cadre de relations de prestations de service.

Le budget annuel moyen 2004 des établissements associatifs enquêtés s'élève à 319 047 euros. Néanmoins, cette moyenne masque là encore d'importantes disparités entre les structures : elle est en effet significativement tirée vers le haut par quelques « grosses » associations représentant 19 % des établissements ayant répondu à cette question¹³.

2) Utilité économique

L'utilité économique du secteur de l'ESS du bassin alésien comprend non seulement la valeur ajoutée directe qu'il génère, mais aussi les effets qu'induit son fonctionnement sur l'ensemble de l'économie de la zone.

Certains de ces effets induits n'ont toutefois pas pu être pris en compte dans l'estimation à laquelle il a été procédé : il s'agit d'une partie des effets de dépenses des ménages (celle due aux salaires générés indirectement par le secteur du fait de ses consommations intermédiaires) et des effets dus aux investissements réalisés par les entreprises de l'ESS.

En conséquence, les résultats présentés ci-après doivent être considérés comme une estimation minimale du poids du secteur de l'ESS dans l'économie du bassin alésien.

a) Estimation de la valeur ajoutée directe générée

Les réponses recueillies à la question portant sur le compte de résultat 2004 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau N°15 : Montants des produits et des charges déclarés par les structures ayant répondu à l'enquête pour l'année 2004.

Charges	Montant (€)
Achats et charges externes	3 467 013
Salaires et charges sociales	8 388 842
Amortissements	600 238
Autres charges	271 050
Produits	Montant (€)
Produits d'activité	8 557 543
Subventions	1 047 768
Produits de conventionnement	6 671 248
Cotisations et dons	209 142

¹³ L'écart entre ce ratio et celui mentionné au niveau de la question portant sur les effectifs salariés (28 % d'associations de grande taille) s'explique par la différence du nombre de réponses recueillies pour chacune de ces questions.

Ces données ont fait l'objet d'une extrapolation afin de tenir compte du taux de réponse atteint. Dans ce cadre, diverses informations extérieures à l'enquête ont été utilisées :

- les montants de masse salariale obtenus à partir des données transmises par l'Urssaf et la MSA ;
- la production marchande des organisations de l'ESS de la zone (13 %, à productivité égale, de la production marchande de la zone, elle même égale à environ 5 % du PIB régional) ;
- les taux de réponse atteints en fonction du nombre de salariés et du secteur d'activité de chacun des établissements enquêtés ;
- les taux de VA/CA par secteur d'activité (Comptes nationaux Insee – Synthèses professionnelles Languedoc-Roussillon).

Le compte de résultat global du secteur de l'ESS sur le bassin alésien, ainsi reconstitué, figure ci-dessous. Il permet d'estimer le montant de la valeur ajoutée directe marchande générée par ce secteur à environ **115 249 500** euros, lequel correspond à la somme des salaires, des charges salariales et des autres charges.

Tableau N°16 : Compte de résultat global reconstitué du secteur de l'ESS sur le bassin alésien pour l'année 2004.

Charges	Montant (€)
Achats	76 788 500
Salaires	78 307 500
Charges salariales	31 323 000
Autres charges	5 619 000
Total	192 038 000
Produits	Montant (€)
Produits d'activité	183 125 000
Subventions	25 841 500
Conventions	49 742 000
Cotisations	2 103 500
Total	260 812 000
Résultat	68 774 000

b) Estimation des revenus induits par les fournisseurs sur la zone

Pour estimer les revenus induits à partir de la valeur ajoutée directe, nous avons utilisé des multiplicateurs régionaux construits à partir :

- d'un coefficient d'importation de la zone ;
- d'une propension marginale à consommer de valeur locale ;
- de l'estimation des consommations intermédiaires produites localement utilisées par l'ESS ;
- des salaires distribués par le secteur (augmentés éventuellement des charges payées).

Coefficient d'importation de la zone

Le coefficient d'importation est calculé au moyen d'un procédé qu'il serait fastidieux de reproduire ici, mais dont il faut savoir qu'il tient compte de la taille de la zone considérée¹⁴. Sa formulation est la suivante :

$$m_{IR} = 0,89 - 0,036 \ln \text{POPACT}$$

Les paramètres 0,89 et 0,036 sont obtenus à partir d'une régression puissance sur des observations portant sur plusieurs régions. La variable POPACT représente la population active de la zone. En ce qui concerne le bassin alésien, ne disposant que du nombre d'emplois, nous avons estimé la population active en tenant compte d'un taux de chômage de 15,5 %¹⁵.

Nous obtenons ainsi : $m_{IR} = 0,50$

Propension marginale à consommer

Les valeurs du Tableau Economique d'Ensemble (TEE), au niveau national, donnent une propension moyenne à consommer de 0,85 ; sachant qu'il convient de retenir une valeur inférieure en ce qui concerne la propension marginale. Pour le Languedoc-Roussillon, nous proposons d'utiliser un coefficient égal à 0,78¹⁶. Néanmoins, compte tenu du poids relatif du chômage au niveau du bassin alésien, nous avons utilisé un coefficient de 0,8.

Consommations intermédiaires produites localement utilisées par les entreprises de l'ESS du bassin alésien

Le total estimé des consommations intermédiaires utilisées par le secteur est de 76 788 500 euros. Le montant des consommations intermédiaires produites localement est obtenu en appliquant à ce total le coefficient d'importation calculé plus haut, soit $m_{IR} = 0,50$. Ceci donne 38 394 250 euros.

Calcul du multiplicateur des effets induits auprès des entreprises locales du fait des consommations intermédiaires utilisées par l'ESS du bassin alésien

Le coefficient d'induction des entreprises correspond à la formulation suivante¹⁷ :

$$K_e = va \times \frac{c-m}{1-(c-m)}$$

Le coefficient va est le ratio VA/CA moyen. Dans notre cas, il est égal à 0,58. En retenant une propension à consommer $c = 0,8$ et un coefficient d'importation $m_{IR} = 0,50$, le coefficient d'induction des entreprises s'établit à :

$$K_e = va \times \frac{c-m}{1-(c-m)} = 0,43 \times 0,58 = 0,25$$

Le revenu induit par les entreprises du secteur de l'ESS du bassin alésien s'élève donc à $38\,394\,250 \times 0,25 = 9\,598\,562,5$ €.

¹⁴ Garrabé M. (2004) : « Les multiplicateurs régionaux ; théorie et application : cas du Languedoc-Roussillon », CEP, Université de Montpellier (29p).

¹⁵ Au 31/12/2004, au sens du BIT. Emploi total estimé au 31/12/2002 : 42 761 (source Insee) ; d'où une population active estimée de 49 175.

¹⁶ Pour une justification de ce taux, se reporter à Garrabé M. (2004), op. cit.

¹⁷ Pour une justification de cette formulation, se reporter à Garrabé M. (2004), op. cit.

c) Estimation des effets induits par les revenus des salariés

Le secteur de l'ESS contribue à la distribution de salaires, lesquels constituent des revenus pour d'autres acteurs locaux et produisent à leur tour des effets induits qui peuvent se révéler importants. Nous avons utilisé le même principe de calcul que dans le paragraphe précédent, à ceci près que le coefficient estimé est directement imputé aux salaires distribués. En utilisant les valeurs calculées ci-dessus, nous obtenons un coefficient d'induction de la dépense des ménages qui s'écrit de la façon suivante :

$$\boxed{CIL = \frac{c-m}{1-(c-m)}} = 0,43$$

La masse salariale (salaires bruts) distribuée par l'ESS s'élève à 78 307 500 euros. Dans une première hypothèse, nous retiendrons ce seul montant. Dans une seconde hypothèse, nous ajouterons à ces salaires bruts le montant des prestations sociales reçues par les salariés, en considérant que celles-ci sont au moins égales, en moyenne, au montant des charges salariales.

1^{er} hypothèse :

Revenu induit par les revenus salariaux : $78\,307\,500 \times 0,43 = \mathbf{33\,672\,225\,€}$

2^{ème} hypothèse :

Revenu induit par les revenus salariaux : $(78\,307\,500 + 31323000) \times 0,43 = \mathbf{47\,141\,115\,€}$

Les revenus induits générés sur la zone du fait de l'activité du secteur s'élèverait donc à :

1^{er} hypothèse :

$33672225\,€ + 9\,598\,562,5\,€ = \mathbf{43\,270\,787\,€}$

2^{ème} hypothèse :

$47\,141\,115\,€ + 9\,598\,562,5\,€ = \mathbf{56\,739\,677\,€}$

d) Estimation des effets induits totaux

Ceux-ci correspondent au total des effets induits auprès des entreprises locales du fait du fonctionnement du secteur de l'ESS et des effets induits du fait des revenus distribués aux salariés de l'ESS du bassin alésien.

1^{er} hypothèse :

$$9\,598\,562,5 \text{ €} + 43\,270\,787 \text{ €} = \mathbf{52\,869\,349 \text{ €}}$$

2^{ème} hypothèse :

$$9\,598\,562,5 \text{ €} + 56\,739\,677 \text{ €} = \mathbf{66\,338\,239 \text{ €}}$$

e) Estimation des effets totaux

Ceux-ci correspondent, pour l'année de référence 2004, au total de la valeur ajoutée directement générée par l'ESS du bassin alésien et des effets induits, sur la zone, liés à son fonctionnement.

1^o hypothèse :

$$115\,249\,500 \text{ €} + 52\,869\,349 \text{ €} = \mathbf{168\,118\,849 \text{ €}}$$

2^o hypothèse :

$$115\,249\,500 \text{ €} + 66\,338\,239 \text{ €} = \mathbf{181\,587\,739 \text{ €}}$$

Ces résultats, rapportés au Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone, lui même équivalent à 5 % du PIB du Languedoc-Roussillon (à productivité égale)¹⁸ permet de procéder à l'estimation suivante :

- PIB du Languedoc-Roussillon en 2002 = 46,121 MI €, ce qui donne, avec un taux d'actualisation de 2 %, 49,00 MI € en 2005.
- PIB de la zone estimé en 2005 = 5 % x 49,00 = 2,45 MI €.
- **Part du PIB de la zone généré par l'ESS : 7,5 %.**

Ce ratio est à rapprocher de la part que représente l'ESS dans l'emploi total du bassin alésien, soit 13 %. La productivité du secteur apparaît donc relativement faible, ce qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où il s'agit pour l'essentiel d'activités de services, et plus particulièrement encore de services à forte dimension relationnelle, dont la productivité est traditionnellement plus réduite que celle que connaissent les autres secteurs d'activités économiques.

Par ailleurs, il faut noter que le calcul présenté ci-dessus comporte certaines limites méthodologiques, liées, d'une part, à l'extrapolation effectuée pour tenir compte des non-réponses à l'enquête, et, d'autre part, au fait qu'il est délicat d'élaborer des multiplicateurs pour une zone de petite taille. Il nous semble néanmoins déboucher sur une estimation assez réaliste du poids de l'ESS dans l'économie locale.

¹⁸ Emploi total estimé en Languedoc-Roussillon : 846 763. Emploi total estimé pour la zone d'emploi d'Alès-La Grand Combe : 42 761, soit 5 % de l'emploi régional (Source : Insee). En faisant l'hypothèse d'une productivité égale, on estime que le PIB du bassin alésien représente 5 % du PIB régional.

f) Surplus de solidarité

L'idée à la base de la notion de surplus de solidarité est que lorsque des biens ou services équivalents sont produits, d'une part, par des entreprises classiques à but lucratif et, d'autre part, par des entreprises d'ESS, ces dernières, du fait de leurs modalités particulières de fonctionnement, doivent généralement être en mesure de les proposer à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les premières.

Les résultats dont nous allons faire état à ce propos vont concerner uniquement la composante associative, la seule pour laquelle le nombre de réponses recueillies s'avère suffisant du point de vue de la représentativité. Elles montrent que 39 % des responsables ayant répondu estiment que des biens ou services équivalents à ceux qu'ils proposent sont également produits par des entreprises à but lucratif. Ce résultat tendrait donc à suggérer que le secteur associatif n'intervient que relativement peu sur des champs d'activité couverts par les entreprises classiques. On ne peut cependant pas exclure le fait que les responsables associatifs aient eu tendance à vouloir insister sur les particularités de leur offre, au risque peut-être d'en surévaluer la singularité.

Sur les 37 % de responsables qui estiment que des biens ou services équivalents aux leurs existent auprès des entreprises à but lucratif, 94 % considèrent qu'ils les proposent à des prix inférieurs à ces dernières. Dans 50 % des cas, le supplément de prix est évalué à 30 % au maximum. Dans 19 % des cas il est estimé entre 30 % et 60 %, dans 6 % des cas entre 60 % et 100 % et, enfin, dans 25 % des cas, ce supplément est considéré comme étant supérieur à 100 %.

Ces réponses sont bien sûr à prendre avec précaution, puisqu'elles résultent d'une enquête menée auprès des seuls « producteurs », ce qui induit un problème évident d'objectivité. Elles mériteraient donc d'être comparées aux appréciations qui pourraient être recueillies auprès, cette fois, des bénéficiaires et usagers des activités associatives, ainsi qu'auprès, plus largement, des usagers et sociétaires des autres types d'organisations de l'ESS.

c) L'incidence sur l'environnement et la résilience économiques

Afin d'apprécier la manière dont les acteurs de l'ESS perçoivent leur inscription au sein de l'environnement économique local, une question était posée pour savoir s'ils estiment que l'activité de leur structure a eu, en 2004, une incidence, directe ou indirecte, sur la productivité économique d'une ou de plusieurs autres entreprises.

44 % des responsables associatifs ayant répondu ont émis une appréciation positive quant à l'existence d'une tel effet.

Deux autres questions visaient à apprécier l'incidence éventuelle de leur activité sur la résilience économique, c'est-à-dire sur la capacité d'un tissu économique donné à absorber les crises et à recouvrer, plus ou moins rapidement, son état initial :

- 29 % seulement des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis, en 2004, d'atténuer ou d'éviter certaines conséquences du ralentissement économique.
- 40 % des responsables associatifs estiment que l'activité de leur structure a permis de doter des individus de capacités accrues à « rebondir ».

L'écart assez significatif entre ces deux ratios est paradoxal, dans la mesure où le fait de pouvoir doter des individus de capacités accrues de « rebond » constitue précisément un des principaux canaux par lesquels toute structure est susceptible de contribuer à améliorer le degré de résilience d'un environnement économique donné. Ce paradoxe s'explique probablement, tout au moins en partie, par une perception relativement confuse de la part de nombreux acteurs interrogés du concept de résilience économique, lequel il est vrai ne fait l'objet de travaux popularisés que depuis une date assez récente.

Le ratio relativement élevé de responsables qui estiment que l'activité de leur structure a permis de doter des individus de capacités accrues de « rebond » est à mettre en relation avec un résultat dont nous ferons état ci-après, à savoir le fait que les associations semblent jouer un rôle majeur en termes de formation ainsi que de transmission de compétences et de savoir-faire.

3) Utilité sociale/sociétale

Un volet du questionnaire concernait l'identification des effets relevant de ce que l'on appelle communément l'utilité sociale/sociétale. Il est évident que le fait d'avoir interrogé les seuls responsables des établissements « offreurs », ou en d'autres termes les « producteurs », a pu induire certains biais dans les appréciations portées, et ce d'autant plus que ces dernières font largement appel, compte tenu de la nature de ce thème, à des éléments d'ordre très subjectif.

Les réponses recueillies mériteraient donc, là encore, d'être complétées au moyen d'enquêtes réalisées du côté de la « demande », c'est-à-dire cette fois auprès des sociétaires, usagers et bénéficiaires des structures considérées. En dépit de cette réserve, l'approche effectuée a permis d'éprouver la pertinence d'une première grille de caractérisation de ces effets¹⁹.

¹⁹ Les résultats présentés vont uniquement porter la composante associative, le degré de représentativité n'étant pas suffisamment élevé en ce qui concerne les coopératives et les mutuelles.

a) Accès aux biens, services et connaissances

- 53 % des responsables associatifs ayant répondu à l'enquête estiment que l'activité de leur structure a permis à certaines personnes, en 2004, d'accéder à des biens ou services dont elles étaient auparavant exclues.
- 73 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis, en 2004, d'accroître le niveau de connaissances et de savoirs des personnes en ayant bénéficié.
- 71 % des responsables associatifs ayant répondu à l'enquête estiment que l'activité de leur structure a permis d'accroître le niveau de compétences et de savoir-faire des personnes en ayant bénéficié.

L'importance des taux de réponse positive obtenus pour ces deux dernières questions montre que l'ESS semble jouer un rôle majeur en matière de formation et de diffusion des savoirs. En dépit de ce résultat, seuls 37 % des responsables estiment que les connaissances ou compétences ainsi prodiguées pourraient donner lieu à une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le décalage assez net existant entre ces taux de réponse peut éventuellement être interprété comme un indice d'une certaine méconnaissance de la part des acteurs associatifs du dispositif de la VAE.

b) Incidence sur les coûts sociaux

- 67 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure n'a permis que peu ou très peu de réduire les coûts sociaux pour la collectivité. 24 % pensent qu'elle l'a permis assez, et 9 % qu'elle l'a permis beaucoup.

Cette perception relativement pessimiste de l'incidence de leur activité sur la réduction des coûts sociaux peut être interprétée soit comme un signe du réalisme des acteurs associatifs, soit comme celui d'une difficulté de leur part à clairement discerner les mécanismes et cheminements, il est vrai souvent complexes et indirects, par lesquels transitent les effets de leurs actions avant de se répercuter à l'échelle de la collectivité dans son ensemble.

Cette dernière interprétation semblerait être confirmée par le fait que, de façon assez paradoxale au regard du pessimisme évoqué ci-dessus, les mêmes responsables associatifs manifestent un bien moindre scepticisme, voire une certaine confiance, quant aux retombées de leurs actions, dès lors que sont explicitement énumérés les effets potentiellement générés par ces dernières.

Ainsi, les réponses recueillies pour l'année 2004 font apparaître que :

- 63 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis d'accroître « assez » ou « beaucoup » la confiance entre des individus, tandis que 37 % considèrent qu'elle n'a produit un tel effet que « très peu » ou « un peu ».
- 46 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis d'accroître « assez » ou « beaucoup » la confiance des individus dans une ou des institution(s), tandis que 54 % considèrent qu'elle n'a produit un tel effet que « très peu » ou « un peu ».
- 69 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis d'accroître « assez » ou « beaucoup » la cohésion d'un groupe d'individus autour d'une ou de plusieurs conviction(s), tandis que 31 % considèrent qu'elle n'a produit un tel effet que « très peu » ou « un peu ».
- 48 % des responsables associatifs ayant répondu estiment que l'activité de leur structure a permis d'accroître « assez » ou « beaucoup » la cohésion d'un groupe d'individus autour d'un territoire, tandis que 52 % considèrent qu'elle n'a produit un tel effet que « très peu » ou « un peu ».

c) Effets d'innovation

33 % des responsables ayant répondu déclarent avoir été à l'origine d'une innovation institutionnelle ou de procédure en 2004, principalement à travers la conception et la mise en place d'une norme, d'un label ou d'un guide pratique.